

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du mardi 12 novembre 2019

P.V. N°16

Président : M. Pierre GUIBERT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Vice-Président Délégué : William PONT

Présents : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – M. Patrick FAUTRAD – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Informations*

NECROLOGIE :

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de la maman de M. Athos BANDINI, Président du club de STE MAXIME.

Le District du Var lui présente ainsi qu'à sa famille ses plus sincères condoléances.

PROMPT RETABLISSEMENT :

Le District du Var souhaite un prompt rétablissement à M. Eric BORGHINI, Président de la Ligue de la Méditerranée suite à son hospitalisation.

CORRESPONDANCE

• F.F.F.

- Adressant la réponse sur les buts mobiles. Noté.

- Concernant la situation budgétaire pour le dispositif FAFA Emploi Club. Noté.

- Adressant copie du mail envoyé à la Mairie de la LONDE pour les remercier de leur participation au FFF TOUR BEACH SOCCER. Noté.

- Mise en service d'une application CTEN – Lot N°1 référentiel des Conseillers Techniques. Noté.

- Appel à candidature pour les finales Jeunes 2019-2020. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant la notification d'ordonnance du Tribunal Administratif de Toulon concernant le dossier c/ LA VALETTE. Noté.

• **DIVERS :**

- REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR : Invitation à la présentation « Quel Bilan pour la Stratégie Economique Régionale » le lundi 18 novembre 2019. Noté.

ADDITIF COMMISSION

- **COMMISSION SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES** : MM André ABLARD – Jean Pierre FRANCESCHINI – Francis GALIMI – Jean Luc PHILIPPS

INFORMATIONS

RAPPEL du Protocole de la feuille de match informatisée : Si impossibilité de faire la FMI, il faut se servir de FOOT COMPAGNON ou du LISTING papier sorti au préalable ou d'une pièce d'identité et du certificat médical ou de la demande de licence avec certificat médical.

CHAMPIONNAT U18 FEMININES : Le Comité de Direction décide la prise en charge des frais d'arbitrage concernant les rencontres U18 F. Ces frais seront réglés par le District du Var pour les rencontres à domicile des clubs varois et par le District de la Côte d'Azur pour les rencontres à domicile des clubs de ce District.

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.

>> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée** : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

*Prochaine réunion de bureau
Le mardi 19 Novembre 2019*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO